

→ D. SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Comme précédemment évoqué, la circulaire du ministère de l'Éducation nationale, datée du 29 mars 2007¹, comme celle du 8 juillet 2004², vise à renforcer la prise en compte de l'éducation à l'environnement pour un développement durable dans la formation initiale.

Ainsi, de plus en plus présente dans les parcours de formation des jeunes, la prise en compte de l'Éducation au développement durable prend une dimension particulière dans les filières de l'enseignement professionnel. En effet, les thèmes d'actions y sont nombreux et variés : non seulement les impacts environnementaux liés aux métiers enseignés sont à traiter, mais aussi les nuisances générées par les établissements eux-mêmes, en particulier par leurs ateliers et leurs laboratoires.

Dans ces filières, toute démarche d'éducation à l'environnement doit être cohérente avec le cadre d'apprentissage et se dérouler, autant que possible, dans un établissement lui-même engagé dans une démarche de gestion environnementale. C'est le principe de l'exemplarité.

La mise en place d'un Système de Management Environnemental (SME) pour l'ensemble de l'établissement se justifie donc par la cohérence et le sens qu'elle donne aux autres actions pédagogiques.

Un tel projet contient quelques étapes, qui sont présentées ci-après sous la forme d'un "Qui - Quoi - Comment". Chaque étape revêt plusieurs aspects à ne pas sous-estimer :

- l'aspect administratif ;
- l'aspect financier ;
- l'aspect logistique ;
- l'aspect pédagogique au sens strict ;
- l'aspect communication.

→ 1. Diagnostic environnemental de l'établissement

Il est indispensable de faire l'état des lieux de l'existant avant de mettre en place un SME et de monter un projet environnemental au sein de l'établissement.

Cela permet de connaître la conformité réglementaire de l'établissement et ses besoins en matière de protection de l'environnement. La conclusion du diagnostic sera un "Plan d'actions" à mettre en œuvre afin de réduire durablement les impacts environnementaux de l'établissement. Ce Plan d'Actions représente le fondement du SME.

Le diagnostic environnemental d'un CFA ou d'un lycée professionnel balaye toutes les thématiques environnementales classiques :

- la gestion des déchets ;
- la consommation d'eau ;
- les rejets d'eaux usées ;
- la pollution de l'air ;
- la consommation énergétique ;
- les nuisances sonores ;
- la pollution des sols ;
- l'emploi et le stockage de produits ;
- La réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Pour l'activité automobile de l'établissement de formation, un exemple de questionnaire est présenté en page 75.

¹ Circulaire n°2007-077 parue au Bulletin officiel du 5 avril 2007 et disponible sur www.education.gouv.fr

² Circulaire n°2004-110 parue au Bulletin officiel du 15 juillet 2004 et disponible sur www.education.gouv.fr

Toutes ces thématiques sont étudiées pour chaque "pôle d'activités" : les différents ateliers, les locaux scolaires, les salles communes, les locaux administratifs et techniques, la cantine, l'internat... Le relevé d'informations se fait par interview des responsables des divers pôles, voire des utilisateurs. La visite physique de ces pôles ainsi que des mesures et analyses (rejets, consommations, bruits...) s'avèrent quasiment toujours nécessaires. La consultation d'éléments écrits (factures, bons de commande...) peut également être utile.

Qu'il s'agisse d'un prestataire extérieur public ou privé, ou de personnes de l'établissement, le diagnostic doit être effectué ou au minimum validé par un professionnel des questions environnementales. Sans cela, le risque de n'avoir pas identifié tous les impacts environnementaux est élevé.

La participation des enseignants et des personnels de l'établissement est indispensable. La Direction doit motiver ces personnes et obtenir leur adhésion au principe d'un diagnostic environnemental.

Afin d'accéder à toutes les informations, le "diagnostiqueur" (ou l'équipe de diagnostiqueurs) doit s'assurer le soutien de la Direction, ainsi que l'autorisation d'effectuer les visites, les consultations de documents... En retour, le diagnostiqueur expose sa démarche et communique régulièrement à la Direction les résultats et les difficultés rencontrées avec le plus de transparence possible.

Pour relever tous les impacts environnementaux, il est essentiel non seulement d'interroger les personnes susceptibles de les connaître, mais aussi de profiter des visites pour repérer des impacts non identifiés.

Les mesures doivent être qualitatives mais également quantitatives ; sans cela, les objectifs de progrès fixés seront peu pertinents et les futures améliorations ne pourront être évaluées qu'approximativement.

L'analyse des résultats doit donner lieu à la rédaction d'un Plan d'Actions, qui définit les priorités et fixe un planning.

La réalisation d'un diagnostic par un prestataire privé (bureau d'études...) peut être financièrement lourde, d'autant plus si de nombreuses mesures et/ou analyses sont nécessaires. Il convient de se renseigner auprès d'instances publiques sur l'existence d'aides pour ce type de prestation :

- Agence de l'Eau.
- ADEME régionale.
- Conseil régional.
- Collectivités...

Étant donné que d'autres financements devront être sollicités pour les étapes suivantes, il est préférable de demander à ces mêmes partenaires s'il est possible de faire effectuer ce diagnostic par une structure publique (Conseil régional, Chambre de Métiers et de l'Artisanat...).

→ 2. Mise en place du Système de Management Environnemental

Le Système de Management Environnemental est un terme qui peut paraître doctoral, mais il ne faut y voir rien de plus qu'une **organisation des tâches et des responsabilités**, menée dans une volonté d'**amélioration permanente** de la protection de l'environnement.

Le SME répond à deux objectifs complémentaires :

- Mettre en place des actions pour réduire les impacts environnementaux.

Au-delà de la mise en conformité de l'établissement avec ses obligations réglementaires, le SME permet de fixer des objectifs d'amélioration ambitieux, mais en même temps progressifs et adaptés aux moyens humains, logistiques et financiers de l'établissement.

- Posséder un support concret pour la sensibilisation des jeunes en formation.

La démonstration par l'exemple associée à une application régulière en situation est pédagogiquement efficace. Pour apprendre durablement les bonnes pratiques aux jeunes, il faut leur donner l'occasion d'exercer ces pratiques au quotidien dans l'établissement.

Sur la base du diagnostic réalisé et du Plan d'Actions proposé, les différents points sont mis en œuvre. En voici les principaux :

Organisation de la gestion des déchets :

Dimensionnement, installation et signalisation des contenants. Acquisition de matériels de stockage. Contact et négociation avec les prestataires privés ainsi qu'avec la collectivité.

Installation d'un dispositif de traitement des eaux usées :

Dimensionnement et installation d'un ou plusieurs débourbeurs-déshuileurs. Contact et négociation avec des prestataires pour l'entretien. Acquisition de boudins à hydrocarbures¹.

Mise en place d'un dispositif de traitement des nuisances aériennes :

Installation d'aires de préparation, de cabines de peinture, de locaux de stockage des peintures. Installation de captage des gaz d'échappement. Utilisation de fontaines de dégraissage biologique. Bonnes pratiques concernant les produits solvantés.

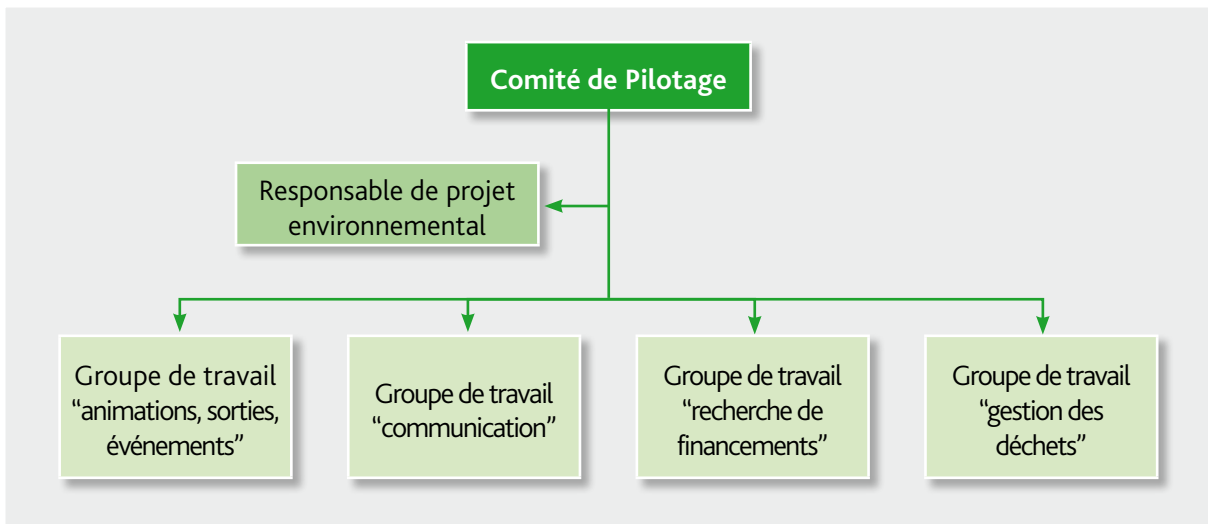
D'autres actions sont envisageables sur les achats (réduction des emballages ou du caractère polluant des produits), la limitation des nuisances sonores (organisation des locaux et de l'activité, matériels spécifiques), la maîtrise des consommations énergétiques (bonnes pratiques, investissements) et toute autre thématique contribuant à réduire les impacts environnementaux de l'établissement...

¹ Immérgés dans la partie "huiles", les boudins à hydrocarbures retiennent exclusivement les hydrocarbures et permettent d'espacer les vidanges des Bacs à 1 – 2 fois par an, puisqu'il suffira de curer les boues. Ces boudins sont éliminés par des prestataires "déchet" spécialisés.

Afin de mener à bien le SME, il faut définir les responsabilités et répartir les tâches. Voici une proposition d'organisation pour les instances décisionnelles :

- Un responsable de projet environnemental : il est chargé de veiller au fonctionnement du système et à la cohérence des actions pédagogiques avec le SME. Membre du personnel, il doit être fortement motivé et dynamique, et posséder une certaine capacité à gérer les problèmes.
- Un Comité de Pilotage, organe de décision et de validation. Il est composé de tous les publics impliqués : enseignants, personnels et jeunes. Les partenaires financeurs peuvent également en faire partie, ce qui présente l'avantage de recueillir directement leur avis quant aux actions à mener et à financer. Il est dirigé par le chef d'établissement, et s'appuie sur le responsable de projet environnemental.
- Des groupes de travail peuvent être créés pour répondre aux besoins permanents ou ponctuels du projet environnemental. Leurs participants font partie de tous les publics concernés.

Quelques exemples sont proposés ici :



Il serait bon d'évaluer l'intérêt des enseignants pour ce projet, ainsi que leur potentiel d'implication. À cette occasion, ils peuvent faire remonter leurs idées, leurs remarques, leurs craintes mais également leurs besoins (matériel, formation...). Cela peut se faire par exemple grâce à un questionnaire de ce type

Local ou atelier :	<input type="text"/>	Date :	<input type="text"/>
Responsable :	<input type="text"/>		
Appréciation de la pertinence de l'enseignement de la protection de l'environnement			
<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que votre enseignement porte sur des notions d'hygiène, d'environnement et de sécurité ? • Pensez-vous qu'il soit important d'intégrer la prise en compte de l'environnement dans l'apprentissage ? • Pensez-vous que la mise en pratique du SME au sein de votre atelier est superflue, intéressante ou nécessaire ? Motivez la réponse • Êtes-vous prêt à accorder du temps : <ul style="list-style-type: none"> - à la mise en pratique d'un SME ? - à l'enseignement des "bons gestes" et des notions de protection de l'environnement aux jeunes en formation ? • Si oui, comment comptez-vous le mettre en œuvre concrètement dans votre enseignement ? 			
Possibilités de changements comportementaux et d'apprentissage de "bons gestes"			
<ul style="list-style-type: none"> • Pensez-vous qu'il soit possible de mieux gérer les problèmes de protection de l'environnement liés à votre activité en changeant certaines habitudes, certaines pratiques ? • Si oui, lesquelles ? (tri des déchets, limitation des rejets dans les égouts...) • Êtes-vous prêt à appliquer ces changements dans votre atelier ? 			
Équipements préexistants pour la Gestion Environnementale			
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des déchets (Bacs, bennes...) • Rejets en eau (Bac déboureur-déshuileur) • Captage des gaz d'échappement • Cabines de peinture, aires de préparation de carrosserie • Équipements économiseurs d'énergie • Dispositifs limitant les nuisances sonores • Pensez-vous que ces équipements pourraient être pédagogiquement mis en valeur ? Si oui, comment ? 			
Propositions d'équipements à mettre en place			
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des déchets (Bacs, bennes...) • Rejets en eau (Bac déboureur-déshuileur) • Captage des gaz d'échappement • Cabines de peinture, aires de préparation de carrosserie • Équipements économiseurs d'énergie • Dispositifs limitant les nuisances sonores 			

La mise en place d'un SME est un excellent moyen d'impliquer et de responsabiliser tous les publics de l'établissement : la direction, les enseignants, le personnel encadrant, technique et administratif, et bien évidemment les jeunes.



Il ne faut pas oublier que les adultes eux aussi ont besoin d'être sensibilisés à la protection de l'environnement !

Il faut donc faire participer de nombreuses personnes à des niveaux décisionnels ou opérationnels, et prévoir des actions d'information et de formation envers les différents publics adultes. C'est particulièrement important pour rendre la démarche crédible auprès des jeunes.

Pour assurer la participation active des jeunes, le tri des déchets dans les ateliers est une excellente base. Un volontaire est nommé responsable du vidage des Bacs pour chaque section. Une rotation peut être instaurée : selon un planning défini, le responsable des déchets sera un jeune différent d'une semaine à l'autre. Cela favorise une meilleure implication de tous.

L'engagement de la Direction dans la mise en place d'un SME est capital ; sans ce moteur de base, le SME ne peut perdurer. La première étape est donc l'élaboration d'une politique environnementale d'établissement (charte...).

Il faut ensuite imaginer et formaliser les différentes phases du projet, avant de les mettre en œuvre : conception, organisation, lancement, évaluation, corrections et améliorations. Des objectifs ainsi que des indicateurs sont fixés, afin de pouvoir mesurer les performances du SME.

Conception :

- Création du comité de pilotage.
- Rédaction de la politique "Environnement".
- Définition du Plan d'Actions, planification et évaluation des coûts.
- Demande de prise en charge financière auprès des partenaires.

Organisation :

- Répartition des tâches et mise en place des groupes de travail.
- Choix des modalités de réalisation des actions (aspects techniques, logistiques, humains, financiers, pédagogiques...).

- Définition des indicateurs.

Exemples : tri de 50% des emballages après six mois d'opération ; collecte de tous les déchets dangereux au bout d'un an ; économie d'énergie annuelle de 15% par rapport à une année de référence. Les objectifs peuvent également être d'ordre pédagogique ou réglementaire : sensibiliser tous les apprentis en deux ans ; obtenir un taux de participation de 95% des élèves au tri des déchets ; respecter les obligations réglementaires pour les eaux usées.

- Installation du matériel.

Lancement :

- Lancement de la phase d'information et de communication.
- Démarrage effectif des actions
La formation des enseignants aux problématiques environnementales générales et spécifiques à l'automobile peut s'avérer nécessaire, notamment par rapport à l'installation de matériel (utilisation du séparateur à hydrocarbures, par exemple).
- Sensibilisation - formation du personnel (enseignants et autres).

Évaluation et amélioration :

- Évaluation de l'efficacité et de la perception du SME : enquête de satisfaction, confrontation des indicateurs aux objectifs fixés.
- Révision du Plan d'Actions et planification des nouvelles actions.
- Communication des résultats et des nouvelles orientations.
- Mise en œuvre du Plan d'Actions révisé.
Trop souvent négligée, cette phase est pourtant primordiale pour évaluer l'efficacité du SME, l'améliorer et assurer sa pérennité.

Les postes à financer :

La gestion des déchets : achat ou location de matériel, prestations de collecte et d'élimination...

Le traitement des rejets et effluents pollués : installation et entretien d'un déboureur-déshuileur, installation de zones de travail, investissement dans du matériel réduisant le bruit...

La communication : communication externe et interne, création d'outils de sensibilisation...

Des sources de financement :

Il faut savoir convaincre les partenaires du bien-fondé du projet et du bénéfice concret pour la protection de l'environnement, argumentaire et objectifs chiffrés à l'appui. Parmi les partenaires institutionnels potentiellement financeurs, on retrouve la région, le département, la collectivité, l'ADEME régionale, l'Agence de l'Eau, le Rectorat, la DIREN... Des soutiens d'entreprises privées peuvent éventuellement être envisagés (EDF, Gaz de France...).

→ 3. Montage de projets pédagogiques articulés sur le Système de Management Environnemental

Cette phase est destinée à sensibiliser les jeunes à la protection de l'environnement et à induire des comportements respectueux de l'environnement. Ils doivent prendre conscience de leurs impacts en tant que citoyens, mais aussi en tant que futurs professionnels.

Voici une série de propositions d'actions à mener :

- Communication sur les performances atteintes par le SME : il est capital de quantifier les progrès réalisés pour encourager les jeunes (et les autres) à persévérer et à dépasser leurs performances.

Exemple : noter le poids ou le volume de déchets triés mensuellement et obtenir ainsi un "graphique des performances".

- Concours des meilleurs trieurs : en matière de tri des déchets, une concurrence entre ateliers et sections peut permettre une saine émulation pour améliorer les performances et valoriser les sections les plus efficaces. Un concours peut être organisé afin de désigner les meilleurs trieurs.

- Conception et animation de cours portant sur la protection de l'environnement, aussi bien dans des matières générales que dans les cours de "techno".

- Apprentissage des bonnes pratiques dans le métier préparé.

- Dispositif de parrainage : des jeunes déjà présents dans l'établissement parrainent les jeunes nouvellement arrivés. Cela permet une responsabilisation accrue du parrain, un vecteur de communication plus efficace (public "égal") et une information du nouvel arrivant sur le respect de l'environnement dans l'établissement.

- Opérations de nettoyage d'espaces naturels.

- Organisation de conférences, débats, forums.

- Conception d'un élément visuel : développement d'un élément fédérateur permettant d'identifier le projet environnemental (slogan, titre, logo ou dessin). À faire dans le cadre d'une enquête, d'un travail de groupe, d'un concours...

Les actions récurrentes ou de grande ampleur sont organisées par différentes personnes : direction, enseignants... au sein d'un groupe de travail par exemple.

Des actions plus ponctuelles peuvent être initiées et menées par des enseignants de manière autonome. Le responsable de projet environnemental veillera à la cohérence de ces actions avec l'ensemble du projet.

Les suggestions d'actions pouvant émaner de tous les publics de l'établissement, il est opportun de mettre une "boîte à idées" à disposition de tous.

Le groupe de travail en charge des actions pédagogiques décide, en lien avec le comité de pilotage, des activités à mettre en place.

Il désigne également des responsables (souvent les personnes à la source de l'idée, toujours des personnes motivées), qui sont chargés de faire remonter les besoins pour mener cette action. Le groupe de travail veille ensuite à la mise à disposition des moyens humains, financiers, logistiques... nécessaires avant la mise en œuvre.

Si besoin, le responsable du projet environnemental peut être mis à contribution.

Là encore, les partenaires publics en charge de questions d'environnement, mais également des institutions en charge de l'éducation : Région, ADEME, Agence de l'Eau, Rectorat, département, collectivité, DIREN... Des soutiens d'entreprises privées peuvent aussi être envisagés (EDF, Gaz de France...).